

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-022

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUCHEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUCHEAU), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX OPÉRATIONS EN DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Vu l'article L.1612.1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater par anticipation des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu l'intérêt d'une telle procédure budgétaire qui permet de ne pas attendre le vote du budget primitif pour lancer les opérations d'investissement hors AP/CP et techniquement prêtes,

Vu la délibération n°2018.11.245 en date du 26 novembre 2018 autorisant l'ouverture de crédit d'un montant de 849 000 €,

Vu la délibération n°19.01.006 en date du 23 janvier 2019 autorisant l'ouverture de crédit d'un montant de 177 000 €,

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève à 4 millions €,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pou

Envoyé en préfecture le 18/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_022-DE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à accorder cette autorisation préalable de vote des crédits complémentaires d'investissement, en sachant que les crédits effectivement engagés sur la base des autorisations précitées seront inscrits au budget primitif 2019 lors de son adoption

- à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement sur le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour un montant de 150 000 € afin de procéder aux remboursements des avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

18 février 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-023

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DISPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS EN DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Vu l'article L.1612.1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater par anticipation des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu l'intérêt d'une telle procédure budgétaire qui permet de ne pas attendre le vote du budget primitif pour lancer les opérations d'investissement hors AP/CP et techniquement prêtes,

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève à 2,3 millions €,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à accorder cette autorisation préalable de vote des crédits complémentaires d'investissement, en sachant que les crédits effectivement engagés sur la base des autorisations précitées seront inscrits au budget primitif 2019 lors de son adoption

- à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement sur le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour un montant de 100 000 € afin de procéder aux remboursements des avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne
18 février 2019
Le Maire,
Philippe BUISSON



MAIRIE DE LIBOURNE
Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LIBOURNE**

Envoyé en préfecture le 18/02/2019
Reçu en préfecture le 18/02/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_024-DE

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-024

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : DISPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS EN DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Vu l'article L.1612.1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater par anticipation des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu l'intérêt d'une telle procédure budgétaire qui permet de ne pas attendre le vote du budget primitif pour lancer les opérations d'investissement hors AP/CP et techniquement prêtes,

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève à 450 000 €,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à accorder cette autorisation préalable de vote des crédits complémentaires d'investissement, en sachant que les crédits effectivement engagés sur la base des autorisations précitées seront inscrits au budget primitif 2019 lors de son adoption

- à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement sur le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour un montant de 50 000 € afin de procéder aux remboursements des avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

18 février 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-025

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVÉAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVÉAU), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

DEMANDE D'ANNULATION D'UN PRÉLÈVEMENT POUR UN STATIONNEMENT SUR VOIRIE

La ville de Libourne a été saisie d'une demande d'arrêt d'un prélèvement au stationnement suite à la perte d'un emploi.

Madame Séverine BOISSARD a souscrit un prélèvement annuel usager à 20€ le 1^{er} août 2018.

Par courriel du 14 janvier 2019, elle nous informe qu'elle a perdu son emploi le 1^{er} novembre 2018 et qu'elle ne vient plus sur Libourne.

En conséquence, cette personne demande l'annulation des sept prélèvements restants.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise l'annulation des prélèvements restants
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les actes en découlant

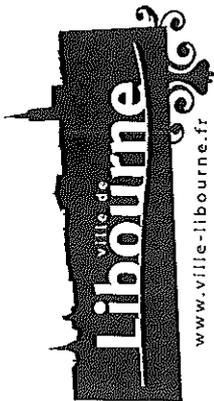
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

18 février 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



BUDGET PRINCIPAL
REMISES GRACIEUSES

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant	Motif de la présentation
Particulier	2019	Encaissement régisseur : bulletin de recettes, 2018/2019	BOISSARD Séverine	140,00 €	Demande d'annulation d'un prélèvement usagers annuel.

Envoyé en préfecture le 18/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_025-DE

Envoyé en préfecture le 18/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_025-DE

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-026

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUCHEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUCHEAU), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DES SOMMES DISPONIBLES SUR LES CARTES MOBILO PASS;

Dans le cadre des nouveaux horodateurs, qui ne permettent plus l'usage de carte mobilo'pass, il a été proposé aux usagers d'utiliser les sommes restantes via des cartes de stationnement à la demande. Devant le refus de bénéficier de cette proposition, ces personnes demandent le remboursement des sommes qui s'élèvent à un montant total de 29,80€.

1ère situation :

Suite au renouvellement du parc horodateur qui a mis fin à l'usage des cartes mobilo'pass, cette personne demande le remboursement de la somme restante sur sa carte N° 06103.

Le montant détenu s'élève à 15€

2ème situation :

Suite au renouvellement du parc horodateur qui a mis fin à l'usage des cartes mobilo'pass, cette personne demande le remboursement de la somme restante sur sa carte N° 10913.

Le montant détenu s'élève à 14,80€.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise les remboursements précités

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les actes en découlant

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
18 février 2019
Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



BUDGET PRINCIPAL
REMISES GRACIEUSES

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2019	Encaissement régisseur : bulletin de recettes, 2009/2017	PARIS Nicole	15,00 €	Remboursement mobilo'pass
Particulier	2019	Encaissement régisseur : bulletin de recettes, 2009/2017	SAUVAGEOT Marie-Francoise	14,80 €	Remboursement mobilo'pass

Total: 29,80 €

Envoyé en préfecture le 18/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_026-DE

Envoyé en préfecture le 18/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_026-DE

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-027

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

DEMANDE D'ANNULATION D'UN AVIS DE SOMMES À PAYER SUITE À LA CAPTURE D'UN ANIMAL

La ville de Libourne a été saisie d'une demande d'annulation d'un avis de sommes à payer suite à la capture d'un animal en divagation.

La personne réclamante a reçu du Centre des Finances Publiques un avis de sommes à payer faisant suite à la capture de son animal sur la voie publique le 21 septembre 2018.

Cette personne porte à notre connaissance que son animal est porteur d'une puce et qu'il était donc possible d'identifier son propriétaire avant de le transporter au chenil du Libournais.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise le classement sans suite de la facturation s'élevant à 44€
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les actes en découlant

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
18 février 2019
Le Maire,
Philippe BUISSON



Handwritten signature of Philippe Buisson, Mayor of Libourne.



BUDGET PRINCIPAL
REMISES GRACIEUSES

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2019	Encaissement régisseur : bulletin de recettes, 20018/2019	BOURRELIER Tanguy	44,00 €	demande d'annulation d'un avis de sommes à payer. Capture d'un animal.

Total: 44 €

Envoyé en préfecture le 18/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_027-DE

Envoyé en préfecture le 18/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_027-DE